



La loi NOTRe a fait les poches des élus

Le gouvernement tente de solutionner le gel des indemnités d'élus locaux victimes de la rationalisation intercommunale.

Une proposition de loi du sénateur **Jean-Pierre Sueur (PS)** sur le droit individuel à la formation des élus locaux pourrait bien tirer la ministre de la décentralisation **Marylise Lebranchu** d'une mauvaise passe. Débattu le 3 février en séance publique, le texte doit servir de véhicule législatif à une mesure qu'attendent des centaines d'élus locaux, présidents et vice-présidents de syndicats intercommunaux, privés d'indemnité du fait d'une carence de la loi NOTRe. Si le texte promulgué le 7 août prévoit de supprimer ces défraiements au 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la nouvelle carte intercommunale, il ne contient aucun calendrier pour l'application de cette disposition...

Soucieux de corriger le tir, le gouvernement a tenté un rétropédalage via un

amendement au projet de loi de finances rectificative 2015. Or le Conseil constitutionnel a retoqué l'article le 29 décembre pour raison de forme, renvoyant l'exécutif à la case départ ! Entre-temps, le secrétaire d'Etat au budget **Christian Eckert** avait certes autorisé les comptables publics à effectuer des paiements dans l'attente d'une modification législative mais l'absence de base légale pousse aujourd'hui certaines trésoreries à réclamer des remboursements de trop-perçus. Au grand dam d'élus locaux en charge de missions de service public comme la gestion de l'eau et des écoles. Déjà confrontés à la baisse des dotations de l'Etat, ces derniers sont soutenus par l'**Association des maires de France (AMF)** qui a saisi à plusieurs reprises le gouvernement sur cet imbroglio. Deux questions écrites adressées le 21 janvier à Marylise Lebranchu par les sénateurs **Hervé Maurey (UDI)** et **Jean-Baptiste Lemoyne (LR)** ont opportunément relancé le débat sur ces oubliés de la loi NOTRe. ●